



Venez fêter la Saint-Jean-Baptiste le 22 juin

p. 4



Assemblée générale de Place aux Aînées p. 18





 Lundi, mardi, mercredi et vendredi
 9 h à 18 h
 555, rue Taché

 Jeudi
 9 h à 20 h
 Saint-Pascal (QC) G0Ł 3Y0

 Samedi
 9 h à 17 h
 Téléc. : 418 492-2255

 Dimanche
 10 h à 13 h
 Courriel : 2366proprio@familiprix.ca



Ce journal communautaire est publié par :

Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.

4, du Couvent

Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone: (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 août 2024





Conseil d'administration

Présidente :Constance Gagné, 492-5178Vice-présidente :Micheline Dionne 492-5281Trésorière :Sonia Gagné, 492-3779Secrétaire :Claudette Rivard 492-1612Directrice :Valéry Lavoie 514-971-6948

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno
Fabrique
Claire Ouellet
MRC Kamouraska
Diane Cardin
Karine Guignard
Roger Lavoie

Constance Gagné
Guylaine Saint-Pierre
Valéry Lavoie
Élèves de l'école
Victor Thériault
Sûreté du Québec
Comité des Loisirs

Sommaire:

Page 3 : Chronique éditoriale

Page 4 : St-Jean-Baptiste - Pétanque

Page 5-11: Chronique municipale

Page 11: Fabrique

Page 12-13-14: Hommages à nos papas

Page 15: Chronique culinaire

Page 16: Club des 50 ans et plus

Page 17: Conférence Co-éco et assemblée générale

Page 18 : Assemblée générale Place aux Aînées

Page 19: MRC

Page 20: Rassemblement des Gagné

Page 21 : Sûreté du Québec - Herbe à poux

Page 22: Horaires d'ouverture

Page 23 - 24 : Commanditaires

Culture et Communications
Québec



Le Trait d'union : une aventure hors du commun

Ce ne sont pas tous les villages qui ont un journal communautaire. Et encore moins ceux de faible population. Le Trait d'union de Saint-Bruno-de-Kamouraska serait-il une exception dans le paysage médiatique? Présent depuis bientôt cinquante ans, notre petit journal est source d'une grande fierté.

Qui aurait dit, il y a un peu plus d'un an, que je produirais un article par mois pour le *Trait d'union*? Après avoir commencé, à la demande de la présidente, à écrire quelques textes exploratoires, je me suis laissé prendre au jeu, forte de la liberté qui m'était donnée.

Et cette liberté est bien réelle. Le *Trait d'union* est un journal communautaire. Porté par des bénévoles, il présente de l'information locale et régionale. Et ce que j'ai découvert récemment, au dernier congrès de l'AMECQ (Association des médias écrits communautaires du Québec), c'est que notre journal fait partie non seulement d'une association, mais d'un mouvement social qui tient bon depuis les années 1970.

C'est en 1976 que la première version du *Trait d'union* a vu le jour. Il s'agissait alors d'un projet étudiant. Par la suite, le comité d'Action communautaire a pris le relais et poursuivi la publication jusqu'à l'incorporation officielle du journal en 1981. Murielle Lévesque, présidente du premier comité exécutif, nous parle de l'effervescence qui régnait à cette époque.



Le comité exécutif de 1991 : Suzanne Lizotte, Louise Beaulieu, Murielle Lévesque, Francine Gagné, Claire Caron

« Il y avait à Saint-Bruno des bénévoles dynamiques et déterminés à faire bouger les choses. Nous voulions informer la population des activités et des services tout en stimulant la vie communautaire. » L'argent étant le nerf de la guerre dans toute entreprise, il a fallu trouver des fonds pour faire vivre le projet. C'est d'abord la municipalité qui a délié les cordons de sa bourse. Après l'incorporation, le *Trait d'union* a eu accès à des subventions gouvernementales, en plus des dons, des commandites et des frais annuels de 5 \$ qu'il fallait payer pour recevoir le journal à domicile à une certaine époque.

Outre l'aspect financier, l'évolution technologique a marqué le parcours de la publication. Murielle Lévesque se rappelle les moyens rudimentaires employés au tout début de l'aventure.

« On utilisait du papier carbone et un duplicateur à alcool. Il fallait tourner la manivelle. C'était avant l'arrivée des photocopieurs. Je me rappelle aussi que nous nous mettions à plusieurs pour assembler le journal en tournant autour d'une table tout en ramassant les feuilles disposées dans l'ordre. »

Pour ce qui est du lieu de travail, l'école donnait accès à ses locaux, mais beaucoup de choses se faisaient au domicile des bénévoles. Plus tard, l'équipe s'est installée en haut de la salle municipale.

Murielle a collaboré avec de nombreuses personnes au cours de ses 28 ans au journal.

« Je me souviens entre autres des auteurs Armand Lebrun et Jocelyn Dionne. Comme on ne publiait pas de photos au début, on utilisait les dessins d'Harnold Lizotte et les caricatures de Jocelyn Bossé. »

Pendant toutes ces années, le *Trait d'union* a fait le nécessaire pour conserver son indépendance. En effet, il ne s'agit pas d'un bulletin municipal, comme en ont bien des villes et villages, mais d'un journal communautaire. Il est donc libre de commenter la politique municipale et d'exprimer des points de vue critiques.

Ce ne sont pas les défis qui manquent au *Trait d'union*. Outre le financement, la recherche de bénévoles cause parfois des maux de tête aux membres du conseil d'administration. En effet, le journal ne peut compter sur aucun salarié, contrairement à certaines publications communautaires de grande envergure. Ici, tout le monde travaille bénévolement, que ce soit à l'administration, à l'écriture ou à la mise en page.

LE TRAIT DUNION

Certaines choses ont bien changé depuis 1976. Aujourd'hui, le montage se fait à l'ordinateur et le résultat est confié à une imprimerie. Mais après plus de 45 ans d'existence, le Trait d'union est toujours la courroie de transmission de la vie communautaire, et sa longévité est absolument remarquable. Il est livré gratuitement tous les mois aux foyers de Saint-Bruno. Avec ses 310 exemplaires, il fait partie des journaux à petit tirage au sens de l'AMECO. Pour ce qui est de l'avenir, la pression est forte en faveur du virage numérique. Or, bien qu'il ne dispose pas de son propre site Web, le Trait d'union est accessible en format PDF sur le site de la municipalité.

Pour ma part, après un peu plus d'une année de collaboration, je peux dire que le journalisme local est une expérience riche et stimulante. Il me reste donc à inviter les amants de l'écriture à joindre nos rangs et toute personne désireuse de soutenir le journal à prendre sa carte de membre au coût de 2 \$. Je tiens aussi à rendre hommage aux nombreux bénévoles qui, au fil des décennies, ont fait en sorte que le Trait d'union soit publié mois après mois, année après année, contre vents et marées.



Le conseil d'administration de 2024 : Micheline Dionne, Sonia Gagné, Constance Gagné, Valéry Lavoie et Claudette Rivard,

Source documentaire et photo de 1993 : ÉMOND, Josée, et Hervé VOYER. Mémoire d'un canton, Saint-Bruno-de-Kamouraska 1893-1993, Le Comité des Fêtes du Centenaire de Saint-Bruno, Kamouraska, 1993, 350 p.

Guylaine Saint-Pierre



Le comité des loisirs de Saint-Bruno vous invite à venir célébrer la Saint-Jean-Baptiste le samedi 22 juin. Dès 15 h 30, des jeux gonflables pour les enfants ainsi qu'un canon à mousse seront disponibles au parc municipal près de la patinoire. Vers 16 h, la cantine mobile Les petits régals des boiss era sur place pour vous servir. Le chanteur Benoît Murray animera la soirée autour du grand feu dès 19 h 30. Également, un service de bar sera offert sur place pour toute la soirée.

Nous vous attendons en grand nombre!

Le comité des loisirs



Pétanque

Vous avez le goût d'une activité à faire cet été, qui demande peu d'effort et est accessible à tous!

La pétanque est l'activité toute désignée pour vous. Nous nous réunissons tous les mardis soir dès 19 h, au terrain de pétanque situé aux Habitations Saint-Bruno. Pas besoin d'inscription et c'est gratuit. Nous formons les équipes avec les personnes présentes.

Les personnes de tous les âges sont les bienvenues.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Victor Thériault Responsable







Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 6 mai à 20 h.

Sont présents : Mesdames les conseillères, Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire formant quorum.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

Ayant reçu la lettre de démission de M. Gilles Plourde en tant que conseiller au siège no. 2 le 26 avril dernier et ayant remis sa mise en candidature au poste de maire à 16 h 15 le même jour, M. Plourde a été élu sans opposition et nommé maire à 16 h 31. En ce qui a trait au poste de conseiller au siège # 2, il y aura donc une élection partielle en date du 14 juillet 2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-103 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès- verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-05-104 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDI-NAIRE DU 22 AVRIL 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès- verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-05-105 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, totalisant une somme de 47 107.27 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 47 107.27 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2024-05-106 ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR SIMON FAUCHER, AMÉNAGISTE À LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA RÉDACTION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 228-2020 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique relativement aux véhicules sur la propriété dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de remplacer l'article 5 au règlement 228-2020 afin de clarifier la disposition visant les véhicules et de mandater Monsieur Simon Faucher, Aménagiste à la MRC de Kamouraska pour rédiger le nouvel article ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate Monsieur Simon Faucher, Aménagiste,



tel que suggéré par Madame Barbara Gauthier, inspectrice en bâtiment et en environnement pour modifier l'article 5 du règlement 228-2020 concernant les nuisances.

2024-05-107 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 265-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 228-2020 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LES VÉHICULES

Monsieur Bernard Fortin conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement 265-2024 visant à modifier le règlement sur les nuisances numéro 228-2020 de la municipalité afin de clarifier la disposition concernant les véhicules.

2024-05-108 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 228-2020 DE LA MUNICI-PALITÉ AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCER-NANT LES VÉHICULES

Monsieur Bernard Fortin, présente le projet de règlement numéro 265-2024 visant à modifier le règlement sur les nuisances numéro 228-2020 de la municipalité afin de clarifier la disposition concernant les véhicules.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 239-2021 CONCERNANT LES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

ATTENDU QU'un avis d'indexation pour l'exercice financier 2024 a été publié dans la partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 23 décembre 2023 aux pages 886 et 887;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent important d'indexer le tarif des rémunérations payables lors d'élections ;

ATTENDU QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller, Monsieur Matthieu Gagné lors de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le présent Règlement remplace le Règlement 239-2021 concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le présent règlement numéro 264-2024 concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir : (voir le livre des règlements)

2024-05-110 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'EN-TENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMU-NICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE cinq (5) municipalités ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la « Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest », laquelle a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la Gazette officielle du Québec le 22 octobre 2011;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 2013-11-202, le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a demandé son intégration à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest



et a désigné Monsieur Gilles Plourde, maire pour participer à la négociation des termes de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE suivant ladite négociation, les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec en vue de modifier l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale prévoyant notamment le maintien de la Régie et sa consolidation en y intégrant des nouvelles municipalités;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est de 14 603,00 \$ qui sera payable en un seul versement, le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest a été soumise au conseil municipal et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 570 du Code municipal du Québec, l'entente qui modifie celle relative à la constitution d'une régie intermunicipale doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 580 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales

peut modifier le décret délivré conformément à ces mêmes articles, lorsque tel est l'objet d'une modification à l'entente qui lui est soumise pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest (ciaprès appelée « Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ») avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandrede-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de- Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Cette Entente modifiant l'Entente relative à la Régie est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- autorise monsieur Gilles Plourde, maire, et madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
- autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ainsi qu'à la Régie;
- mandate la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à transmettre l'original de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie à la ministre des Affaires municipales pour approbation;

LE TRAIT DUNION

- autorise, conditionnellement à l'approbation de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, le déboursement en un seul versement, au 1er janvier 2025, d'une somme de 14 603,00 \$ pour le paiement du coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;
- nomme, conditionnellement à l'approbation de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, Monsieur Gilles Plourde, maire à titre de membre délégué de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme Madame Julie Nadeau à titre de membre délégué substitut.

2024-05-111 DEMANDE DE MONSIEUR SAMUEL CHOUINARD POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 6 590 871

ATTENDU QUE selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'article # 5 du Règlement mentionné, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Samuel Chouinard à installer un ponceau au lot 6 590 871, en suivant les recommandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2024-05-112 DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE-OLIVIER HARVEY POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 5 727 107

ATTENDU QUE selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'article # 5 du Règlement mentionné, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Pierre-Olivier Harvey à installer un ponceau au lot 5 727 107, en suivant les recommandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2024-05-113 ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRA-TIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la «Loi sur l'accès»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur

LE TRAIT DUNION

l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska décrète ce qui suit : (voir le livre des règlements).

2024-05-114 OFFRE DE SERVICE DE LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. POUR L'ACHAT DU CHLORURE DE MAGNÉSIUM LIQUIDE À 0,56 \$ DU LITRE POUR UN TOTAL DE 44 000 LITRES

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'offre de service de Les Aménagements Lamontagne inc. Pour l'achat de chlorure de magnésium liquide à 0,56 \$ du litre pour un total de 44 000 litres.

2024-05-115 RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR WILLIAM LÉVESQUE, ARPENTEUR POUR PRÉPARER UNE DESCRIPTION TECHNIQUE POUR DÉCRIRE LES DÉTAILS DES LIMITES DE LA NOUVELLE RUE DES PINS

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate monsieur William Lévesque, arpenteur pour préparer une description technique pour décrire les détails les limites de la nouvelle rue des Pins.

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ POUR RÉDIGER UNE LETTRE À MADAME VALÉRIE LAVOIE, LOCATAIRE DU DÉPANNEUR « LE PETIT BRULOT INC.» POUR ANNULER SON BAIL DE LOCATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que suite à la demande de madame Valérie Lavoie, locataire du dépanneur « Le petit Brulot » le conseil municipal a demandé à la directrice générale de rédiger une lettre pour annuler le bail de location entre la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et Valérie Lavoie en date du 19 mars 2024 et qui certifie ainsi qu'il n'y a plus aucun lien entre les deux parties.

2024-05-117 DEMANDE DE MADAME MARIELLE DUBÉ POUR ENLEVER LA TAXE DE SERVICE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LA FACTURE ANNUELLE PORTANT LE NO. 6560-13-0589 POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'apporter les correctifs sur la facturation annuelle 2024 de Madame Marielle Dubé sur le compte 6560-13-0589 en enlevant la taxe de service des matières résiduelles car elle ne réside pas à cette adresse.

2024-05-118 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE MAINTIEN DE LEURS ACTIVITÉS, ET DANS LEUR DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE, ET DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PARTENAIRES ET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte de rédiger une lettre d'appui au Club des 50 ans et plus de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour le maintien de leurs activités et dans leur démarche de reconnaissance et de financement auprès de partenaires et du Gouvernement du Québec.

2024-05-119 AUTORISATION À MADAME VALÉRIE LAVOIE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT D'ASSISTER À UNE CONFÉRENCE GRATUITE CONCERNANT LES DÉFIS DE REQUALIFICATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX PATRIMONIAUX PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DU MONDE, À SAINT-MODESTE, LE 28 MAI 2024 EN APRÈS-MIDI

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte que Madame Valérie Lavoie, agente de développement assiste gratuitement à la conférence et à l'atelier sur la gestion complexe d'un régime laïque, le 28 mai 2024 en après-midi, à Saint-Modeste, en collaboration avec la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.

2024-05-120 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE 22 JUIN 2024 POUR COMITÉ DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à une demande de permis d'alcool pour le Comité des loisirs dans le cadre de la Fête de la St-Jean-Baptiste du 22 juin 2024.



2024-05-121 PROCLAMATION - JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska de proclamer le 26 juin 2024 comme étant la Journée nationale de la sensibilisation au bien-être pour les personnes atteintes du cancer.

2024-05-122 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES CONSTITUE UNE FAÇON DE SOUTENIR NOS CONCI-TOYENNES ET CONCITOYENS

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

2024-05-123 DEMANDE DE COMMANDITE – BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au baseball mineur de Saint-Pascal en octroyant un montant de 50,00 \$ pour l'année 2024.

2024-05-124 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À PROJEKTION 16-35

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à Projektion 16-35 au montant de 50,00 \$ pour l'année 2024.

2024-05-125 DEMANDE DE FINANCEMENT – ÉCOLE SAINT-BRUNO

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de contribuer au financement des activités de fin d'année scolaire de l'école de Saint-Bruno en versant un montant de 250,00 \$.

2024-05-126 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE OU D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE MAI À JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Madame Julie Nadeau à titre de mairesse suppléante pour la période mai à juillet 2024 et soit autorisée à remplacer le maire pour les réunions de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ainsi que pour les réunions à la MRC de Kamouraska et à signer les documents au nom du maire.

VARIA

Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante pour la période de mai à juillet 2024;



Fabrique

Voirie/ Matières résiduelles : Niveleuse passera dans les prochains jours et le balayage des rues devrait se faire vers la fin de la semaine - M. Plourde, maire a expliqué aux citoyens présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal, l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

Administration et développement: Madame Valérie Lavoie a été embauchée au poste d'agente de développement à temps partiel pour la saison estivale et à temps complet à partir de l'automne.

Comité d'embellissement / Mycologie: Aucun comité embellissement n'a été créé – Madame Claire Ouellet a décidé de donner de son temps pour embellir le parc de l'Église et autour de la vache créée par Pilar Macias sur le terrain de M. Jacques Lebrun. – M. Bernard Fortin, conseiller nous mentionne que nous attendons toujours des nouvelles de Madame Monique Lagacé pour son projet mycologique.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: La mise à jour est en train de se faire ainsi que des lectures concernant les feux de forêt.

Comité des loisirs / Art et culture: Le comité s'est réuni récemment, une activité aura lieu le 22 juin 2024 pour fêter la St-Jean-Baptiste et d'autres réunions auront lieu pour d'autres activités à prévoir.

2024-05-127 PÉRIODE DE QUESTIONS

 - Un citoyen a mentionné que la pancarte pour le Rang du Nord a été brisée. De plus, il a mentionné qu'une partie du pont de l'école est à réparer. M. le maire a mentionné que les réparations seront faites sous peu.

2024-05-128 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés:

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h.

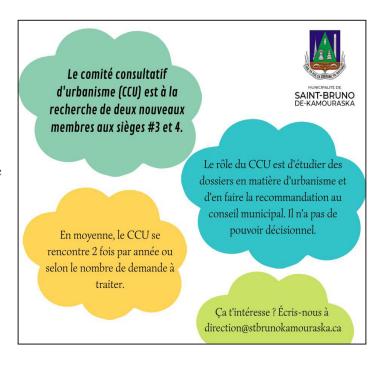
Gilles Plourde, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trés.

Avec le beau temps qui arrive et la température plus agréable, nous sommes arrivés à la saison ou nous pourrons recommencer les célébrations eucharistiques dans l'église. Bienvenue à tous et à toutes. Vous pouvez y amené vos visiteurs estivaux afin qu'ils contemplent la beauté de notre église et nos célébrations qui sont agrémentés de chants aussi pendant la belle saison. Une assemblée de paroissiens se tiendra après la messe du 16 juin pour élire un (e) marguiller (ère) afin de terminer le mandat de monsieur Gilles Beaulieu qui a remis sa démission le 8 avril à titre de marguiller, de sacristain, implication pour le cimetière et du comité avenir de l'église. Monsieur Beaulieu demeure disponible au besoin et s'impliquera au niveau du cimetière. Merci à Monsieur Beaulieu pour toutes ses années de dévouement au sein de la Fabrique et de ce qui l'entoure et merci de vous rendre encore disponible à la continuité de cette œuvre.

Invitation à la population qui désire s'impliquer dans l'une ou l'autre des taches relié à l'entretien ou à la bonne marche de notre église et des célébrations. Manifestez-vous à un membre du conseil de fabrique ou à moi-même de votre intention de vous impliquer. Tous ensemble nous réussirons à garder notre communauté vivante et dynamique.

Roger Lavoie, président conseil de Fabrique









LE TRAIT
DUNION

Juin 2024

PAGE 12



LE TRAIT D'UNION —

Juin 2024

PAGE 13



Un gros merci aux élèves de l'école d'avoir participer à notre concours de la fêtes des mères ainsi qu'à la fête des pères. Merci aussi aux professeurs qui ont bien voulu les assister dans ce projet. Un tirage au sort sera fait parmi tous les participants des concours.

L'équipe du journal

Attention! Grand-Père fragile

Vous le savez certainement, un arbre vénérable veille sur les forêts du Haut-Pays du Kamouraska. Gros Pin est le plus haut pin blanc (Pinus strobus) connu du Québec. Il serait âgé de 255 à 550 ans.

- 34,2 m de haut (112 ¼ pi)
 1,29 m (4 ¼ pi) de diamètre
- 4,05 m de circonférence (13 ¼ pi)

- Dans le Haut-Pays de Kamouraska, sur le territoire non organisé de Picard
 À 303 m d'altitude
 À 19 m des lignes américaines

- La rouille vésiculeuse, maladie causée par un champignon importé d'Europe
 La compaction du sol et le piétinement des racines
 La dégradation du couvert forestier
 Le vent

SI VOUS COMPTEZ LUI RENDRE VISITE, MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES PRÉCAUTIONS :

- 1- Garer votre véhicule au lieu indiqué et marcher iusqu'à l'arbre
- **2-** Prendre garde aux racines et au sol autour de lui, même lorsqu'on est à pied
- 3- Éviter d'allumer un feu
- **4-** Rapporter les déchets et ne laisser aucune trace, y compris sur l'arbre









Un repère légal Gros-Pin était déjà un arbre remarquable en 1908. Il a servi de repère lors de la définition de la frontière entre le Canada et les États-Unis

Déjà trop gros au XIXº siècle?

Les pins blancs sont les plus grands conifères du Québec. Ils pouvaient atteindre 90 m (295 pi) de haut. Ils furent exploités de manière intensive pour la construction navale en Grande-Bretagne entre 1812 et 1842. Par la suite, la récolte s'est poursuivie grâce à l'augmentation du commerce avec les États-Unis. Cela a favorisé le développement des scieries et l'économie du Haut-Pays.







Chronique culinaire

Avec l'arrivée de l'été quoi de mieux q'une petite entré et d'une bonne poutine.

Entrée étagée de fromage à la crème et crème sure, légumes, salsa et fromage

Ingrédients:

Ingrédients:

250 g fromage à la crème

250 ml crème sure

3 cuillères à table mayonnaise

1 piment vert

2 tomates

2 échalotes

Salsa (moyenne)

Fromage mozzarella râpé

Croustilles de maïs Tostitos Scoops

PRÉPARATION:

Couper le piment et les échalotes en petits morceaux.

Couper les tomates en petits morceaux et égoutter le plus de jus possible.

Mélanger les trois légumes précédents ensemble et réserver.

Mélanger le fromage à la crème, la crème sure et la mayonnaise pour obtenir un mélange homogène.

Étaler ce mélange dans le fond d'un plat carré de 8 pouces.

Couvrir l'ensemble d'une couche de salsa. Couvrir d'une couche de fromage mozzarella.

Rajouter les légumes par-dessus le mélange.

Mettre au réfrigérateur jusqu'au moment de servir.

Servir cette entrée avec des cuillères pour faciliter le remplissage des Scoops.

Source : Recettes du Québec

- 1 sac de frites surgelées de 750 g
- 1 sachet de sauce demi-glace de 34 g
- 1 boîte de sauce à poutine de 398 ml
- 30 ml (2 c. à soupe) de sauce barbecue fumée

Poutine familiale au smoked meat

- 30 ml (2 c. à soupe) de beurre
- 225 g (1/2 lb) de champignons blancs tranchés
- Poivre au goût.
- 250 g (environ 1/2 lb) de fromage en grains
- 1 paquet de smoked meat de Montréal tranché Lesters de 400 g, coupé en lanières
- 1 oignon vert tranché finement

Étapes:

- 1. Préchauffer le four à 220°C (425 °F). Sur une plaque de cuisson tapissée de papier parchemin, déposer les frites. Cuire selon les indications de l'emballage. Réserver au chaud.
- 2. Pendant ce temps, dans une casserole, préparer la sauce demi-glace selon les indications de l'emballage. Ajouter la sauce à poutine et la sauce barbecue dans la casserole. Remuer. Porter à ébullition, puis réserver au chaud, en remuant occasionnellement.
- 3. Dans une poêle, faire fondre le beurre à feu élevé. Cuire les champignons de 6 à 8 minutes. Poivrer. Dans un plat de service, déposer la moitié des frites, du fromage et du smoked meat. Répéter avec le reste des frites, du fromage et du smoked meat. Ajouter les champignons, puis arroser de sauce chaude. Garnir d'oignon vert.

Valéry Lavoie





Nouvelles des 50 ans et plus



Juin est là avec le beau temps et les vacances. Je vous souhaite un super bel été.

Lors de notre AGA de mai, une trentaine de personnes ont apprécié la prestation des actrices du Théâtre Témoin, pièce qui faisait référence à la maladie d'Alzheimer.

Il y a eu aussi des élections et les résultats n'ont pas créé de surprise, les membres sortant ayant été élus sauf pour un poste resté vacant. Alors si quelqu'un parmi vous est attiré par une implication simple mais valorisante, vous êtes bienvenu.

Je profite de l'occasion pour souhaiter Bonne fête des pères à tous les papas.

Bon été à toutes et à tous.

Le club fêtera ses 50 ans cette année et sera souligné cet automne.

Anniversaires

Juin

2- Monique Deschênes	11- Jeannine Beaulieu
13- Gilbert Lizotte	14- Yves St-Pierre
16- Jacqueline Lizotte	18- Victor Thériault
20- Francine Pelletier	

Juillet

2- Ginette Pelletier	11- Claude Pelletier
24- Thérèse Beaulieu	28- Raymond Beaulieu
28- Ginette Dionne	29- Claire Ouellet
Août Joyana iversaire	
4- Jean-Claude Lévesque	5- Constance Gagné
7- Gilles Beaulieu	8- Guy Desiardins

14- Solange Béliveau

13- Alfred Paradis 30- Andrée Michaud

Bonne fête à toutes et à tous.

Claire Ouellet, présidente du Club des 50 ans et plus

Assemblée générale Club 50 ans et +

C'est mardi le 14 mai dernier qu'avait lieu l'assemblée générale du Club des 50 ans et +. Près d'une trentaine de personnes assisaient dès 19 h à une pièce de théâtre donnés par la troupe du Théâtre Témoin. Un spectacle sensible et jubilatoire sur le thème de l'Alzheimer. Deux comédiennes qui se partagent à tour de rôle la grand-mère aux prises avec des problèmes de mémoire. Sur une note humoristique et triste à la fois elles nous ont fait vivre ce que ressentent et subissent les proches aidants avec les personnes atteintes de cette maladie qui touchent de plus en plus nos aînés. Tous les petits bonheurs que l'on peut leur apporter suscitent quand même chez ces personnes une dose de bien-être, il ne faut pas hésiter à leur en apporter, même si l'on pense que cela ne sert à rien étant donné leur état.



S'en est suivi l'assemblée générale du Club avec ses réalisations d'activités et son rapport financier. Le prochain conseil est formé de Claire Ouellet à la présidence, Gilles Beaulieu à la trésorerie, Micheline Dionne au secrétariat, Constance Gagné, Francine Gagné et Richard Caron comme administrateurs. Madame Émilia Thériault ne renouvèle pas son mandat et le poste n'a pas été comblé. Nous remercions Mme Thériault pour toutes ces années au sein de l'organisation. Même si elle travaillait le plus souvent dans l'ombre, son apport n'en est pas moins important. Si vous avez le goût de vous impliquer, il est toujours temps de le faire à tout moment.

Nous vous invitions à marcher tous les lundi soir dès 19 h. rendez-vous sur le terrain de l'église pour le départ.

Constance Gagné, responsable des communications



Conférence de la Co-Eco et assemblée générale du Trait d'Union

Comme à chaque année le journal le Trait d'Union tenait son assemblée générale annuelle. Avant l'assemblée le comité avait invité Co-Eco à venir présenter une conférence afin de démystifier les 3 bacs. Près d'une quinzaine de personnes y assisaient dès 19 h 30.

Ceci nous a permis d'en savoir un peu plus sur l'importance de réutiliser, recycler et composter.

Saviez-vous que l'année 2027 sera la fin utile de la cellule actuelle du site d'enfouissement à Cacouna, d'où l'importance de recycler et de composter afin de diminuer l'apport en déchets que nous y jetons.

Voici quelques petites statistiques : La municipalité envoie environ 263 kg de déchets (bac noir) par habitants, 119 kg de recyclage (bac bleu) et seulement 37 kg pour les matières organiques (bac brun).

Ce qui devrait être : 4 % au déchet, 14 % à l'écocentre, 37% au recyclage et 45% au bac brun. Vous constaterez qu'on est loin de ça.

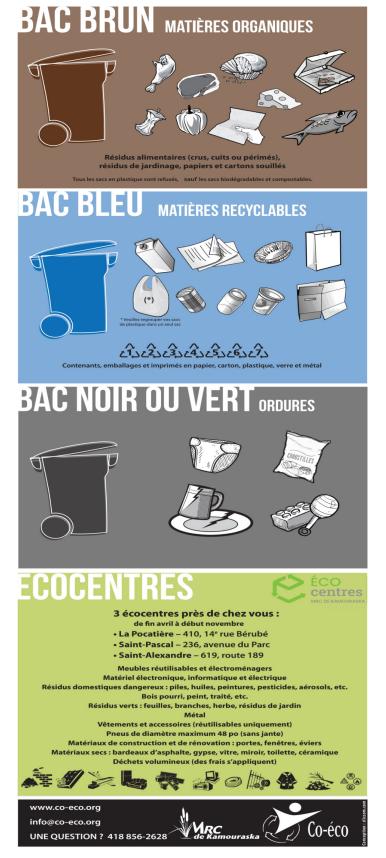
Chacun doit faire sa part afin de bien diriger nos matières au bon endroit. Plus on envoie de matières au déchet plus cela coûte cher et on doit en plus payer une redevance au gouvernement sur la quantité produite. Alors que plus on recycle plus le gouvernement nous envoie une compensation pour notre bonne conduite.

Alors c'est à nous d'y voir!

S'en est suivi l'assemblée générale du comité avec ses réalisations d'activités et son rapport financier. Notre campagne pour devenir membre est débutée, donc un petit 2 \$ pour démontrer votre appartenance est la bienvenue. Trois postes étaient en élection mais rééligibles, soient Constance Gagné, Sonia Gagné et Micheline Dionne. Les trois postes ont été reconduits, s'ajoute Claudette Rivard et Valery Lavoie pour former le conseil d'administration.

Vous avez des idées, vous avez le goût d'écrire, vos suggestions, idées et textes sont toujours les bienvenus.

Constance Gagné présidente





Assemblée générale Place aux ainées

Place aux ainés vous invite à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 21 juin à 13 h 15 à la salle municipale après le dîner mensuel. C'est un rendez-vous.

Bienvenue à tous et toutes.

Roger Lavoie,





Bibliothèque municipale

Voici l'horaire de votre bibliothèque pour la période estivale, notez que l'horaire régulier se termine le mercredi 26 juin et la reprise de l'horaire régulier aura lieu à partir du mercredi 4 septembre 2024.

Horaire d'été, ouverture les mercredis 10 et 24 juillet, 7 et 21 août 2024 de 18 h 30 à 20 h.

Au nom de toute l'équipe je vous souhaite un bel été.

Diane Cardin, Responsable









25 000 \$ POUR DES PROJETS CULTURELS INNOVANTS AU KAMOURASKA

Afin de soutenir les promoteurs de projets culturels innovants au Kamouraska, la MRC appuie financièrement neufs projets sur le territoire. Ainsi, c'est notamment grâce à un montant de 25 000 \$, dans le cadre d'un appel de projets tenu à la fin de l'hiver dernier, que les projets ci-dessous pourront être réalisés, afin d'animer le milieu.

Soulignons que ces projets sont financés par l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et du ministère de la Culture et des Communications. En plus de l'aspect innovant, l'aspect structurant des projets et l'animation culturelle générée sont pris en considération dans l'analyse des demandes. Voici un survol des nouvelles activités que les citoyens peuvent inscrire à leur agenda, dès maintenant.

Les roses imaginaires

Un projet du Centre d'art de Kamouraska intitulé Les roses imaginaires. Il s'agit d'une coproduction multimédia inédite qui revisite le roman Kamouraska d'Anne Hébert et qui fait appel notamment à la technologie de l'hyper trucage. Le spectacle multimédia sera présenté en juillet, durant les fêtes du 350° de Kamouraska tandis que l'installation vidéo et sonore sera diffusée tout l'été. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 400 \$.

Slam à la chapelle

La municipalité de Rivière-Ouelle tiendra cinq soirées de slam, les vendredis en formule 5 à 7, tout au long de la saison estivale à la chapelle du Quai. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 400 \$.

La maison Chapais côté jardin

La maison Chapais de Saint-Denis-De La Bouteillerie bonifie l'offre de son jardin en y ajoutant une sculpture végétale et des panneaux avec des textes historiques. Les textes sont lus par des comédiens et accessibles avec des codes QR. La MRC soutient le projet pour un montant de 2 250\$.

Festival du roman policier

La Société du roman policier tiendra son 22° Gala à l'automne prochain. Pour l'occasion, les organisateurs ajoutent de nouvelles activités avec la tenue d'un brunch-conférence et d'une rencontre d'auteur dans les écoles. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 400 \$.

Le saint swing du Kamouraska

Madame Véronique Prince, une des instigatrices de la danse swing au Kamouraska revient avec une activité qui met en vedette la danse swing. Ainsi, deux soirées de danse avec orchestre se tiendront dans deux municipalités du Kamouraska. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 000 \$.

Édition spéciale du Symposium de peinture

Le Symposium de peinture du Kamouraska prendra place du 19 au 21 juillet. Pour l'occasion, les organisateurs invitent la population à une édition spéciale du Symposium pour le 350e anniversaire de la municipalité de Kamouraska. Cette année, les artistes seront de retour sur le terrain pour créer en direct. Un vernissage VIP est aussi prévu. Cette édition spéciale du symposium se terminera avec l'exposition au public les 20-21 juillet. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 400 \$.

La Bacaisse raconte l'hiver

Le Théâtre de la Bacaisse est de retour avec la présentation de contes dans cinq résidences pour ainés durant la période des fêtes. Un souper-spectacle et une matinée-café seront aussi présentés dans deux commerces. La MRC soutient le projet pour un montant de 3 400 \$.

Semer demain

Le Musée québécois de l'Agriculture et de l'Alimentation présentera le projet « Semer demain ». Ce dernier vise à tester si d'anciennes semences de la collection du musée peuvent revivre. Le projet sera documenté par une captation vidéo montrant la croissance des plantes. Un montage en accéléré sera produit par la suite. Une campagne de communication sur le web, les réseaux sociaux et les grands médias est prévue afin de permettre aux intéressés de suivre la démarche. Deux conférences sont au programme, une à l'automne et l'autre en janvier lors de la fête des semences. La MRC soutient le projet pour un montant de 2 750 \$.

Festival ARCHIPEL

En plus des projets précédents, la MRC soutient la 2e édition du festival ARCHIPEL du Centre d'art de Kamouraska, suite à l'annulation de leur projet de 2023. Ce festival d'arts vivants investit le patrimoine bâti avec des prestations artistiques dispersées sur notre territoire. La deuxième édition du festival ARCHIPEL, a lieu au Kamouraska du 12 au 14 juillet 2024. Le montant de 3 500 \$ a été réaffecté pour ce projet.

En terminant, rappelons qu'en plus des appels de projets ponctuels, la MRC met à la disposition de chacune des municipalités du Kamouraska un montant de 1 500 \$ par année pour organiser des activités de loisirs culturels.

Relations de presse; *Annie Lavoie*, conseillère aux communications MRC de Kamouraska,418 492-1660, poste 253



Rassemblement de la famille de Léon Gagné et d'Anna Pelletier



Samedi le 18 mai dernier nous avons vécu de grandes retrouvailles. En effet, les fiers descendants de Léon Gagné et d'Anna Pelletier se sont tous réunis pour vivre des moments inoubliables. Tantes, oncles, cousins, cousines, conjoints, conjointes, petits- enfants et arrières petits-enfants étaient de la fête. Mario Morin, notre cousin est l'instigateur de cette belle rencontre qui restera mémorable pour tous. Nous étions près de 150 personnes à partager ces beaux moments.

Le décompte fait des descendants se chiffre à 287 personnes. Sur les douze enfants de nos grandsparents, cinq sont encore vivants, dont trois étaient présents, tante Camilla (93 ans) et Monique (81 ans) étaient absentes pour raison de santé. Nos grands-parents seraient fières de voir toute cette progéniture réunie dans une ambiance heureuse où tous étaient contents de se revoir.



À l'arrière : Claudette (83 ans)(conjointe), Guy (84 ans),

À l'avant : Denise (86 ans), notre doyen Jean-Léon (95 ans), Gisèle (96 ans)(Clément), et Denise (84 ans)(Daniel)

Merci à Mario d'avoir permis ces retrouvailles et le temps mis pour l'organisation de cette belle fête.

Constance Gagné

LE TRAIT DUNION

BRUNO PELLETIER ...

« de solo à trio »

En concert à l'Église Saint-Louis de Kamouraska Le 17 août prochain

L'Église Saint-Louis de Kamouraska vibrera au son de la voix puissante et émouvante de Bruno Pelletier le samedi 17 août, à 20 h.

L'interprète du *Temps des cathédrales* et de *Miserere*, tient à offrir un concert composé de ses plus grands succès, de perles cachées et de chansons qui l'ont marqué dans des versions acoustiques et intimistes. Un spectacle spécialement conçu en primeur pour les spectateurs de Kamouraska...une vraie Première!

« J'ai hâte d'aller à la rencontre des gens de Kamouraska, de chanter dans leur magnifique église et d'y faire l'expérience de son « son » acoustique. Faire partie de l'équation où notre musique peut servir à la préservation d'un lieu patrimonial m'enchante » a confié l'artiste.

Billets en vente dès maintenant

Les billets d'assistance générale sont 50 \$.

Les billets V.I.P. sont 100 \$ incluent un cocktail dinatoire en compagnie de l'artiste après le spectacle et une section réservée ainsi que des stationnements près de l'église.

Stationnement et navette

Pour les détenteurs d'un billet assistance générale, un service de navette aller-retour entre Saint-Pascal et l'église est offert gratuitement. Les départs auront lieu à 19 h et 19 h 15 à partir du stationnement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal. Le retour aura lieu à la fin du spectacle.

Informations et réservations :

Karine Guignard, 418-866-1785, auprès des membres de la Fabrique et du comité organisateur.

À vendre

Bois de chauffage, billots de sapins, épinettes et pins à vendre.

Communiquer avec Jocelyn Dionne au 418-492-1093



PRÉVENIR LES VOLS DE VÉLOS

À l'approche de la saison estivale, il est important de prendre certaines précautions afin de diminuer les risques de vols de vélo. La Sûreté du Québec vous donne quelques conseils de sécurité dans le but d'éviter que vous soyez victime d'un tel crime.

Verrouiller le vélo

- Utilisez un cadenas de qualité est un bon moyen afin de protéger votre vélocontre le vol. Renseignez-vous auprès d'un commerçant spécialisé quantaux caractéristiques d'un bon cadenas.
- Envisagez la possibilité de vous procurer un système de verrouillage pourles roues et la selle ou remplacez les déclencheurs rapides par des boulonset écrous.

Support et endroit

- Privilégiez les supports prévus pour le verrouillage des vélos.
- Attachez le cadre avec la roue avant sur le support. Ne verrouillez jamais une roue seule.
- Si votre roue avant est munie d'un levier pour l'enlever rapidement, retirez-la et verrouillez cette dernière avec votre roue arrière et le cadre, et ce, directement au support prévu à cet effet.
- Choisissez un endroit bien éclairé et à la vue de tous, où verrouiller votrevélo afin de rendre la tâche du voleur plus ardue.
- Évitez de verrouiller votre vélo au même endroit plusieurs jours consécutifssans surveillance.
- Prenez l'habitude de verrouiller votre vélo à votre domicile.

Identification du vélo

- Prenez en note les caractéristiques de votre vélo, soit : la marque, le modèle, le numéro de série, le style, le nombre de vitesses, la couleur, l'année de fabrication et toute autre particularité permettant de la reconnaître.
- Enregistrez et identifiez votre vélo à l'aide de la plateforme Garage 529 afinde prévenir le vol et le recel de vélos.

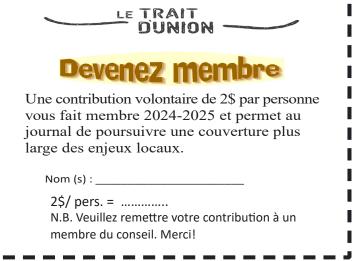
POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Ouébec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou *4141 (téléphonie cellulaire)
- Service de police local

En terminant, la Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent en tout temps et vous souhaite bon été!







Horaire d'ouverture

Bibliothèque

Le mercredi de 18 h 30 à 20 h Horaire estival 10, 24 juillet 7, 21 août

Bureau municipal

Du lundi au jeudi: 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612 www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique

Téléphone: 418-492-1476

SAAQ Saint-Pascal

(pour la période estivale)

Lundi: 9 h à 16 h Mardi: 9 h à 16 h Mercredi: 10 h à 16 h Jeudi et vendredi: fermé

Téléphone: 418-492-7314

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



462, rang de la Croix Saint-Bruno 418 492-7421

Service de restauration

Pistes de ski de fond Raquettes ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE











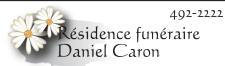
Le Comité d'action Communautaire inc.

Roger Lavoie, président



unik inc. PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122 Courriel: tabagielunik@qc.aira.com



Pré-arrangement (garantis en fiducie)

Crémation Funérailles traditionnelles

Daniel Caron, Thanatologue, ambulancier

Service d'ambulance

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Yo



Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile - agricole



418 492-2915 622 boul, Hébert Saint-Pascal



(418) 492-3515 (418) 492-9640 (418) 867-6318 Cel.

Carolyne Thériault, CPA Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0



Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon

Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau NOTAIRES 506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294 Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné Myrtha St-Pierre

418-714-6730 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au 418-492-1476





Saint-Bruno Roger Lavoie, président Tél.: 492-6702

Andrée Michaud

510 rang 5 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824 and_micho@yahoo.ca





- Atelier de développement

- Atelier créative

Garde paroissiale

Saint-Bruno

492-7132

Gilles Beaulieu, secrétaire

St-Bruno-de-Kamouraska QC

G0L 2M0 418 492.6311







418 308-1489

POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!



















